

POL5491-20

Afrique : mutations continentales et rapports mondiaux

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Professeur : **Issiaka MANDÉ**
Bureau : A-3665
Tél. : 514-987-3000, poste 2921
Heures de bureau : **mardi de 17h30 à 19h00**
ou sur rendez-vous
mande.issiaka@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Étude des enjeux contemporains ou de thèmes précis concernant les transformations actuelles, sociales, politiques et économiques qui caractérisent des régions du continent tout en les situant dans le cadre des rapports mondiaux qui influencent ces transformations. L'orientation du cours et les thèmes abordés pourront varier d'une année à l'autre en fonction du titulaire. À titre d'exemple des thèmes éventuels on pourrait noter les suivants : les conflits armés en Afrique; les mouvements migratoires; Afrique et bonne gouvernance; réformes institutionnelles et processus de démocratisation en Afrique; études régionales - Afrique australe ou occidentale et les enjeux de l'intégration. Il est souhaitable que les personnes qui s'inscrivent à ce cours aient déjà des connaissances sur l'Afrique.

OBJECTIFS DU COURS

Ce cours aborde spécifiquement les trajectoires des États africains postcoloniaux confrontés aux défis de l'intégration régionale et de la mondialisation. Cet enseignement souligne donc, à côté de l'effet des conjonctures intérieures ou étrangères, le poids des héritages et de la longue durée africaine

De façon générale, il s'attache à fournir aux étudiants(es) quelques outils pour comprendre, analyser les caractéristiques et les processus des relations interafricaines et les défis qui se posent aux États africains dans leurs relations aux autres. La République Démocratique du Congo est un pays emblématique à cet effet. Son étude devrait permettre d'appréhender les situations diverses et variées : prévarication des ressources, « guerre froide », interventions étrangères y compris l'ONU, réfugiés.

CONTENU DU COURS

Thèmes développés :

-Généalogie de l'État en Afrique

Séance n°1 : L'État en Afrique : approches d'anthropologues, d'historiens et de politologues

Séance n°2 : Les Africains et les indépendances : l'affirmation des nationalismes, illusions, espoirs et désenchantement

Séance n°3 : L'État contemporain africain et ses avatars : de la démocratisation en Afrique, typologie des acteurs, gouvernance et démocratie

-Relations interétatiques et intégration régionale en Afrique

Séance n°4 : Les frontières en Afrique: géopolitique de l'eau

Séance n°5 : Union africaine et les mirages des politiques de développement à l'échelle du continent (de la stratégie de Monrovia au Nepad)

Séance n°6 : Intégration sous-régionale : le point par zone géographique

Séance n°7 : Les mécanismes de la prévention et de la gestion des conflits africains

La citoyenneté et crises identitaires

Séance n°8 Les migrations internationales en Afrique et les pressions sécuritaires

Séance n°9 La question de la nationalité

Séance n°10 : le panafricanisme : chimère ou réalité en marche

Les enjeux des ressources naturelles

Séance n°11 L'accapement des terres, nouveau défi posé à l'Afrique

Séance n°12 Les mines et la question de la gouvernance

Séance n°13 Les méventes des produits de rentes d'Afrique : la détérioration de l'échange et la question des subventions agricoles des pays riches

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

À l'exception du premier cours destiné à faire connaissance et prendre connaissance du programme, ce cours comporte des exposés magistraux, la projection de documents audio-visuels pour illustrer certains aspects traités et des périodes de discussion structurées autour des lectures communes obligatoires et des documents présentés. Les travaux de session et les examens de session permettront d'enrichir les connaissances d'ensemble et de pousser plus loin la réflexion sur quelques aspects abordés dans le cours.

La lecture des textes fournis pour chaque séance via MOODLE est donc indispensable ; les étudiant(e)s sont priés d'activer leur compte courriel UQÀM, car c'est le seul moyen pour l'enseignant de communiquer avec eux rapidement, et pour les étudiant(e)s d'accéder à Moodle.

Le bon déroulement du cours nécessite un effort de lecture important et soutenu de la part des étudiantes et étudiants. La participation active à la discussion compte pour une partie de la note finale. On attend donc des étudiant(e)s une critique des textes à savoir déceler, en dehors du jugement, la cohérence dans le raisonnement et la rigueur dans l'argumentation des auteurs.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.